



Mail : contact@ccdraga.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20/03/2024

ID : 007-240700864-20240314-2024_023A025DB-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 14 Mars 2024	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. <u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD) Absent : ✓ Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL (procuration de Mme SAUJOT BEDIN)
<u>Délibération</u> N° 2024-024	<u>Votes :</u> - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Budget Assainissement Collectif - Approbation du compte administratif 2023	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2023 du budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Assainissement de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 663 695.15	1 212 183.54	2 875 878.69
	Titres de recettes émis	922 819.64	899 724.62	1 822 544.26
	Réductions de titres	-	37 172.87	37 172.87
	Restes à réaliser	245 004.12		245 004.12
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	1 663 695.15	1 212 183.54	2 875 878.69
	Mandats émis	920 444.96	520 230.42	1 440 675.38
	Annulations de mandats	-	12 451.44	12 451.44
	Restes à réaliser	467 738.59		467 738.59
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	2 374.68	354 772.77	357 147.45
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	222 734.47	-	222 734.47
RESULTAT REPORTE	Excédent	84 669.04	366 183.54	450 852.58
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	720 956.31	585 265.56
	Déficit	135 690.75	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2023 du budget Assainissement de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2023 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2023 du budget Assainissement est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
 M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
 Martine MATTEI

